



DAAC - Rendez vous avec le spectacle vivant

Arts vivants

Objectifs pédagogiques :

- *Se familiariser avec le spectacle vivant.*
- *Faire l'expérience de spectateur.*
- *Découvrir un ou plusieurs lieux de diffusion (de création) et ses coulisses.*
- *Rencontrer les différents acteurs du spectacle vivant : artistes, techniciens et administratifs.*
- *Profitez des offres de médiation des différentes structures ainsi que de ressources pédagogiques pour développer un regard sensible, critique et éclairé.*

Descriptif de l'action :

A partir de la programmation d'une structure culturelle de son choix et en étroite collaboration avec elle, choisir un ou plusieurs spectacles pour une ou plusieurs classes.

Cette ou ses venues au(x) spectacle(s) pourra (ont) en fonction du projet s'accompagner d'une médiation ou s'inscrire dans un parcours du spectateur de la structure.

Différentes étapes de l'action :

Pour les enseignants :

- 1°/ Consulter les différentes programmations culturelles de proximité.
- 2°/ Construire son projet de sortie au spectacle par rapport au projet culturel de l'établissement et /ou à ses contenus d'enseignement.
- 3°/ Prendre contact avec la structure, pour construire un projet autour de cette ou ses venues aux spectacles avec un format d'accompagnement adapté à son public et à ses attentes.

Déroulé de l'action :

Cette action peut se résumer à une seule sortie, ou prendre la forme d'un parcours proposé par la structure. ([Rencontrer](#))

Les prolongements éventuels du spectacle :

- bord de scène,
- visites des coulisses,
- rencontres avec les professionnels du spectacle,
- dossiers pédagogiques,
- mallettes pédagogiques,
- expositions itinérantes,
- médiation en amont ou en aval du spectacle,
- ateliers de pratiques artistiques.

Toutes ces offres sont à l'initiative des structures culturelles. ([Rencontrer](#)) / ([Pratiquer](#)) / ([Connaître](#))



Niveaux concernés :

Classes de collèges, lycées et EREA

Pour construire ce projet :

Il est impératif de se rapprocher d'une structure culturelle (arts vivants ([liste](#))). La co-construction permet de partager avec le partenaire culturel, les objectifs du projet, de choisir le ou les spectacles, et éventuellement un prolongement. Il est indispensable pour établir un budget et un calendrier.

Financements :

Après cette étape indispensable, la structure culturelle pourra solliciter si nécessaire la DRAC Nouvelle Aquitaine pour le cofinancement artistique.

Une aide peut être sollicitée auprès des Conseils Départementaux et du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine par le biais des appels à projets.

Financements propres de l'établissement :

L'établissement prévoit sur fonds propres le financement des déplacements et de la billetterie.

Inscriptions : sur l'application ADAGE

<http://www.ac-bordeaux.fr/cid149407/adage.html>

Renseignements : Pour la DAAC : Nathalie Ferrier - Conseillère arts et culture en charge de la Danse : nathalie.ferrier@ac-bordeaux.fr

Avant toute inscription contacter structures culturelles concernées.

Partenaires culturels :

Structures culturelles de proximité (arts vivants ([liste](#)))

Partenaires institutionnels : DAAC - Rectorat de Bordeaux

Région Nouvelle Aquitaine
Conseils Départementaux
DRAC Nouvelle-Aquitaine

